

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 26 avril 2024, se sont réunis en Mairie, le 07 mai 2024 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM Battablia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, , Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Seintourens Lydia, , Lesaint Stéphanie

Absents excusés : Germain Fabrice, Fournil Florence, Gaudefroix Eric(pouvoir à Monsieur Choron) Dorpe Sandrine(pouvoir à Monsieur Blanc) Dupuis-Rabion Robert

Mr BLAZY est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1-Vote des subventions aux associations
- 2- Compte financier unique
- 3-Adressage
- 4-PLUiH
- 5-Siège social du syndicat des eaux
- 6- Modification des statuts du SIVU d'assainissement du Brannais
- 7-Questions diverses

Délibération n° 01MAI2024 – Siège social du syndicat des eaux

Le SIAEP souhaitant modifier l'adresse du siège social, les communes sont invitées à délibérer.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts, le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 02MAI2024- Modification des statuts du SIVU d'assainissement du Brannais

Le SIVU d'assainissement du Brannais souhaite modifier quelques points à ses statuts, chaque commune doit délibérer.

Il s'agit de la modification de

- l'adresse du siège social,
- l'ajout de la compétence "contrôle de raccordement au réseau public de collecte"
- il a été retiré de l'article 6 : "les investissements sont assurés par le Syndicat, chaque commune adhérente y participant à hauteur du coût des travaux effectués sur son territoire, déduit du montant des subventions obtenues. Chaque commune participe à l'entretien de la station et du réseau ainsi qu'à leur gestion en fonction des volumes d'eaux usées rejetées par chacune d'entre elles"

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts, le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 3MAI2024 – Vote des subventions aux associations

700.00 € AMICALE DES CHASSEURS

700.00 € ADEPAC

5 000.00 € COMITE MUNICIPAL DES FETES

300.00 € COOPERATIVE SCOLAIRE

500.00 € Vallée de la Dordogne

40.00 € GDSA

500.00 € ASHBB

300.00 € HARMONIE

250.00 € ASN JUDO

100.00 € LA TOURNEE

40.00 € LES CLOWNS STETHOSCOPIES
700.00 € QUE DU BONHEUR
200.00 € ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS
750.00 € USB PING PONG
250.00 € CABARA ATLANTIQUE

En raison de leur implication dans certaines associations, D.Choron ne participe pas au vote pour le Tennis, l'ADEPAC, Que du Bonheur et l'USB ping-pong, S.Saubion pour le tennis

Délibération n° 04MAI2024 –Taux d'imposition

Afin d'avoir une délibération en adéquation avec la règle de proportionnalité, les services des impôts demandent une rectification du coefficient de variation sur la feuille de calcul des taux passant de 1.052853 à 1.052832. Cela n'induit aucune modification des taux, ni du résultat attendu.

Le conseil accepte la proposition.

Décision n° 05MAI2024 –Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique est un compte commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Objectifs :

Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels CA et CG

Améliorer la qualité des comptes

Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Il n'y a pas de délibération à prendre, seulement à se prononcer en faveur auprès de la DGFIP

Le Conseil Municipal se prononce en faveur du CFU

Décision n° 06MAI2024- ADRESSAGE

Obligation par la loi du ADS du 22 février 2022 de mettre aux normes l'adressage des rues de la commune au 1^{er} juin 2024

Monsieur Choron expose au conseil les modifications possible à apporter pour l'adressage de la commune

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux arrêtés respectifs pour l'adressage de la commune.

Décision n° 07MAI2024 –PLUiH

Dans le cadre du PLUI, la commission urbanisme se réunira prochainement afin de renseigner les inventaires dents creuses, parcelles divisibles, logements vacants et changements de destination sur la plateforme du prestataire CITTANOVA

Questions diverses

Les scènes d'été auront lieu le 20 juillet, groupe WHISKEY PARADIS

RD 18 : les entreprises doivent intervenir semaine 20 pour déblayer la route sous le château

Bassin de rétention au lotissement Le Belvédère : la réparation de l'effondrement est prévue dans les prochains jours

Diagnostic énergétique territorial : Monsieur le Maire présente le power point du résultat du diagnostic du territoire de la communauté de communes